



CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°00272/ADC/CRCE/CIPM/2026 DU
06/08/2026 EN VUE DES TRAVAUX DE CURAGE (MFOUNDI & MEFOU) AUX
ABORDS DU LYCEE D'AHALA DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI**

Financement :

Budget CRCE, Ligne 61 410 (entretien des voiries, des infrastructures et ouvrages d'art), Exercice 2026.

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

AOUT 2026

SOMMAIRE

PIECE N°1 :	AVISE DE DEMANDE DE COTATION	3
PIECE N°2 :	RÈGLEMENT DE LA COTATION	13
PIECE N°3 :	CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)	22
PIECE N°4 :	CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (B.P.U.)	27
PIECE N°5 :	CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (D.Q.E.)	30
PIECE N°6 :	CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES (S.D.P.U.)	32
PIECE N°7 :	MODELE DE LETTRE DE LETTRE COMMANDE	36
PIECE N°8 :	FORMULAIRES OU MODELES À UTILISER PAR LES SOUMISSIONNAIRES	41
PIECE N°9 :	LA CHARTE D'INTEGRITE.....	62
PIECE N°10 :	LA DECLARATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT DES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	67
PIECE N°11:	LISTE DES ORGANISMES FINANCIERS HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS.....	69
PIECE N°12:	PROCEDURE DE SOUMISSION EN LIGNE	71



CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°00272/ADC/CRCE/CIPM/2026 DU
06/08/2026 EN VUE DES TRAVAUX DE CURAGE (MFOUNDI & MEFOU) AUX
ABORDS DU LYCEE D'AHALA DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI**

Financement :

Budget CRCE, Ligne 61 410 (entretien des voiries, des infrastructures et ouvrages d'art), Exercice 2026.

PIECE N°1 : AVIS DE DEMANDE DE COTATION

AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°00272/DC/CRCE/CIPM/2026 DU 06/08/2026 EN VUE DES TRAVAUX DE CURAGE (MFOUNDI & MEFOU) AUX ABORDS DU LYCEE D'AHALA DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI

Budget CRCE, Ligne 61 410 (entretien des voiries, des infrastructures et ouvrages d'art), Exercice 2026

1. Objet de la demande de cotation

Le Président du Conseil Régional du Centre lance une consultation pour les travaux de curage (MFOUNDI & MEFOU) aux abords du lycée d'Ahala dans le département du MFOUNDI.

2. Consistance des travaux

Ces travaux de curage comprennent :

- Les fouilles en terre pour ouvrages de drainage des eaux de pluies ;
- Le curage des ouvrages existants, drains devant et derrière les bâtiments des 6^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, 2nde, 1^{ère} et terminale ;
- Le curage des ouvrages hydrauliques transversaux autour du Lycée jusqu'au pont sur la rivière Mfoundi, derrière le Lycée ;
- Le curage du pont sur la rivière Mfoundi de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen, derrière le Lycée ;
- Le curage du ponceau sur la rivière Mfoundi derrière le lycée sur l'autoroute Yaoundé-Nsimalen.

3. Délai d'exécution

Le délai d'exécution maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux. Il est de trois (03) mois.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à trente-cinq millions (35 000 000) francs CFA TTC toutes taxes comprises.

5. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises ou groupement d'entreprises de droit camerounais ayant des compétences dans le domaine du curage des drains et ouvrages hydrauliques.

6. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne.

7. Financement

Les travaux objet de la présente Demande de Cotation seront financés par le Budget CRCE, Ligne 61 410 (entretien des voiries, des infrastructures et ouvrages d'art), Exercice 2026.

8. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Un jeu complet du Dossier de Consultation peut être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> , <http://www.publiccontracts.cm> ou sur le site internet de l'ARMP (www.arpmp.cm). Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du dossier de Demande de Cotation (DC).

9. Acquisition du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être obtenu les jours ouvrables dans les services du Conseil Régional du Centre, au rez de chaussée, porte 002, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA, payable à la Recette du Conseil Régional du Centre.

10. Remise des cotations

Une copie de sauvegarde de la cotation, enregistrée sur clé USB, devra être déposée au service du Conseil Régional du Centre, rez-de-chaussée, porte 002 (SIGAMP), sous pli scellé portant de manière claire et lisible la mention « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessous et ce, dans le délai imparti au plus tard le 10/09/2026 à 13 heures et devra porter la mention :

« AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°00272/DC/CRCE/CIPM/2026 DU 06/08/2026 EN VUE DES TRAVAUX DE CURAGE (MFOUNDI & MEFOU) AUX ABORDS DU LYCEE D'AHALA DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Taille et format des fichiers

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement bancaire agréé par le Ministre des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du Dossier de Demande de Cotation. La caution sera valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres et sera de trois cent cinquante mille (350 000) francs CFA. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

12. Recevabilité des cotations

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les dossiers parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les dossiers non-conformes au mode de soumission.
- Les dossiers sans indication de l'identité de la Demande de Cotation ;

- Le non-respect des formats et des tailles acceptées.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des formats et tailles des documents, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. -

13. Ouverture des dossiers

L'ouverture des dossiers se fera en un temps et aura lieu le **10/09/2026 à 14 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés du Conseil Régional du Centre dans la salle 020 au rez de chaussée de l'immeuble siège du Conseil Régional du Centre.

14. Critères d'évaluation

14.1. Critères éliminatoires

i) Dossier administratif incomplet pour :

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des dossiers ;
- Non production au-delà de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif autre que la caution de soumission, jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis.

ii) Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après :

- Absence d'un marché dans le domaine des travaux de curage des ouvrages hydrauliques d'un montant de vingt millions (20 000 000) francs CFA toutes taxes comprises ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établi par le MINMAP
- Absence d'une attestation de capacité financière ou de la mise à disposition du soumissionnaire d'une ligne de crédit délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des finances, pour préfinancer les travaux objet de la Demande de Cotation de référence à hauteur d'au moins trente millions (30 000 000) de francs CFA ;
- Absence de la charte d'intégrité ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales
- La validation de moins de *11 sous-critères essentiels satisfaisants sur 15*.

iii) Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- Absence d'une lettre de soumission timbrée, datée et signée ;
- Absence du bordereau des prix unitaires (BPU) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible, paraphé à toutes les pages, signé et cacheté à la dernière page ;
- Absence du devis quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté ;
- Absence du sous détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;

iv) **Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou pièce non authentique ;**

v) **Non-respect du mode de soumission.**

14.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- Les références du soumissionnaire sur les cinq (05) dernières années (01 sous critère) ;

- b. L'expérience du personnel clé (03 sous critères) ;
- c. Le matériel (05 sous critères) ;
- d. La note méthodologique faisant ressortir :
 - L'organisation et l'ordonnancement des tâches ;
 - La méthodologie d'exécution ;
 - Le planning d'exécution des travaux ;
 - les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) ;
 - L'attestation sur l'honneur de visite des lieux datée, cachetée et signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
 - La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP. (06 sous-critères)

Le soumissionnaire sera qualifié s'il obtient un score minimum de 11 sous-critères satisfaisants sur 15.

NB : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction Publique notamment par un « Acte » ne sera pas pris en compte.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualifications technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins distantes selon les travaux.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix jours (90) jours à compter de la date initiale fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les services du Conseil Régional du Centre, à la porte 002 ou au 2ème étage, porte 219, Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

18. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Yaoundé, le

Copie :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM/CRCE ;
- SIGAMP ;
- DIAR/CRCE ;
- SDBM/CRCE ;
- Affichage.

Le Président du Conseil Régional

VERSION ANGLAISE

“REQUEST FOR QUOTATION NOTICE No.00272/DC/CRCE/CIPM/2026 OF 06/08/2026 FOR THE DESILTING WORKS OF THE MFOUNDI AND MEFOU RIVERS IN THE VICINITY OF AHALA HIGH SCHOOL, MFOUNDI DIVISION

Financing: CRCE Budget, Line 61 410 (maintenance of roads, infrastructures, and engineering structures), Fiscal Year 2026

1. Purpose of the Request for quotation

The President of the Centre Regional Council hereby launches a consultation for the execution of desilting works on the Mfoundi and Mefou rivers in the vicinity of Ahala High School, located in Mfoundi Division.

2. Nature of the works

The works shall include:

- Earth excavation for stormwater drainage structures;
- Desilting of existing drainage facilities located in front of and behind the buildings housing Forms One, Three, Four, Five, Lower Sixth and Upper Sixth classes;
- Desilting of cross-drainage hydraulic structures surrounding the High School up to the bridge over the Mfoundi River behind the school;
- Desilting of the bridge over the Mfoundi River on the Yaoundé–Nsimalen Highway behind the school;
- Desilting of the culvert over the Mfoundi River located behind the High School on the Yaoundé–Nsimalen Highway.

3. Execution deadline

The maximum execution period planned by the Contracting Authority for the execution of the works runs from the date of notification of the Service Order to start the works. It shall be tree (03) months.

4. Estimated cost

The estimated total cost of the entire project is Thirty-Five Million (35,000,000) CFA francs, all taxes included.

5. Participation and origin

Participation in this Request for Quotation is open, under equal conditions, to Cameroonian companies or groups of companies with proven expertise in the desilting of drainage systems and hydraulic structures.

6. Mode of submission

The mode of submission selected for this consultation is online.

7. Financin CONSTRUCTION

The works under this invitation to tender will be funded by the CRCE Budget, Line 61 410 (maintenance of roads, infrastructures, and engineering structures), Fiscal Year 2026

8. Consultation of the tender file

A complete copy of the Request for Quotation File can be consulted online on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> , <http://www.publiccontracts.cm> or on the website of ARMP (www.armp.cm).

However, online submission shall only be possible after payment of the purchase fee for the Request for Quotation File.

9. Acquisition of the Request of cotation

The file may be obtained on working days at the Centre Regional Council, Ground Floor, Office No. 002, immediately upon publication of this notice, upon payment of a non-refundable amount of One Hundred Thousand (100,000) CFA Francs, payable to the Revenue Office of the Centre Regional Council.

10. Submission of quotations

A backup copy of the quotation, saved on a USB flash drive, shall be deposited at the Centre Regional Council, Ground Floor, Office No. 002 (SIGAMP), in a sealed envelope clearly marked **"Backup Copy"**, together with the following inscription, no later than 10/09/2026 at 1:00 p.m.:

"REQUEST FOR QUOTATION NOTICE No. 00272/RFQ/CRCE/CIPM/2026 OF 06/08/2026 FOR THE DESILTING WORKS OF THE MFOUNDI AND MEFOU RIVERS IN THE VICINITY OF AHALA HIGH SCHOOL, MFOUNDI DIVISION "

To be opened only during the bid opening session"

File size and format

The maximum sizes of the documents that will transit on the platform and constitute the tenderer's bid are the following:

- 5 Mb for the Administrative Bid;
- 15 Mb for the Technical Bid;
- 5 Mb for the Financial Bid.

The accepted formats are as follows:

- PDF format for text documents ;
- JPEG for images.

The applicant shall ensure that compression software is used to reduce the size of the files to be transmitted.

11. Bids sécurité

Each bidder shall include in its administrative documents a bid security issued by a banking institution approved by the Minister of Finance and listed in Document No. 12 of the Tender File. The bid security shall remain valid for **thirty (30) days** beyond the validity period of the bids and amount to **Three Hundred and Fifty Thousand (350,000) CFA Francs**. Failure to provide a valid bid security issued by a first-class bank or first-category financial institution authorized by the Ministry of Finance to issue guarantees for public contracts shall result in the outright rejection of the bid. A bid security unrelated to this consultation shall be deemed absent. Any bid security submitted during the bid opening session shall be inadmissible.

12. Admissibility of quotations

The following shall be declared inadmissible by the Contracting Authority:

- Quotations submitted after the prescribed deadline;
- Quotations that do not comply with the prescribed method of submission;
- Quotations that do not clearly indicate the identity of the Request for Quotation;
- Quotations that fail to comply with the prescribed file formats and maximum file sizes.

Any incomplete bid submitted in accordance with the provisions of the Consultation File shall be declared inadmissible. In particular, the absence of a bid security issued by a financial institution approved by the Minister in charge of Finance to issue guarantees for public contracts, or failure to comply with the prescribed file formats and

maximum file sizes, shall result in the outright rejection of the bid without any possibility of appeal. A bid security submitted but unrelated to the present consultation shall be considered as not having been provided. Any bid security submitted during the bid opening session shall be declared inadmissible.

13. Opening of bids

The bids shall be opened in a single session on 10/09/2026 at **2:00 p.m. sharp** by the Internal Tenders Board of the Centre Regional Council in Room 020 on the Ground Floor of the Headquarters Building of the Centre Regional Council.

14. Assessment criteria

14.1. Eliminary criteria

I. Administrative file:

The administrative file shall be rejected in the following cases:

- a. Absence of the bid bond at the opening of the bids;
- b. Failure to submit-within 48 hours of bid opening a document from the administrative file that was found to be non-compliant or missing at the time of bid opening (other than the bid bond);

II. Technical offer:

The technical offer shall be rejected for the absence of any of the following documents:

- a. Proof of at least one contract relating to the desilting of hydraulic structures with a minimum value of **Twenty Million (20,000,000) CFA Francs, all taxes inclusive**;
- b. A sworn statement certifying that the bidder has not abandoned any public contract during the last three (3) years and is not listed among defaulting contractors established by the Ministry of Public Contracts (MINMAP);
- c. A certificate of financial capacity or a committed line of credit issued by a first-class bank approved by the Minister in charge of Finance, for an amount of at least **Thirty Million (30,000,000) CFA Francs**, intended to pre-finance the works under this Request for Quotation;
- d. Absence of the Integrity Charter;
- e. Absence of the Declaration of Commitment to comply with Social and Environmental Clauses;
- f. Validation of less than 11 essential criteria on 15.

III. Technical offer :

The financial offer shall be rejected in the absence of any of the following documents:

- e. Absence of a stamped, dated and signed bid letter;
- f. Absence of the Unit Price Schedule in accordance with the model with prices excluding VAT in figures and letters, legibly completed, initialled on all pages, signed and stamped on the last page;
- g. Absence of the dated, signed and stamped quote of quantities and estimates;
- h. Absence of the sub-detailed quantified prices initialled on all pages.
- i. Omission of a quantified unit price in the financial offer;

IV. **False declaration or falsified or unauthentic document ;**

V. **Failure to respect the submission mode.**

14.2. Essential criteria

The essential criteria for the qualification of candidates shall be:

- a. The bidder's references over the last five (05) years (01 subcriteria);
- b. The experience of key personnel (03 sub-criteria);
- c. The methodological approach, including:
 - Organization and scheduling of activities;
 - Execution methodology;
 - Work implementation schedule;

- Arrangements for the use of local labour through the Labour-Intensive Public Works (HIMO) approach;
- A dated, signed and stamped sworn Site Visit Certificate;
- A sworn declaration certifying that the bidder has not abandoned any public contract during the last three (3) years and is not included on the list of defaulting contractors established by MINMAP (06 sub-criteria)

The tenderer shall qualify if they achieve a minimum score of 11 sub-criteria out of 15.

Note: Any public employee listed on the staff list who has not presented all the documents required to justify his or her release from the Civil Service, in particular an "Act", will not be considered.

15. Contract award

The contract will be awarded to the tenderer who has submitted a tender meeting the required technical and financial qualification criteria and whose bid will be determined as the lowest depending on the lot.

16. Duration of the validity of bids

Tenderers shall be bound by their tenders for ninety (90) days, as from the deadline set for the submission of bids.

17. Additional information

Further information may be obtained during working hours at the Centre Regional Council, 2nd floor, room 002 or room 219, Internal Structure for the Administrative Management of Public Contracts (SIGAMP) or online on the COLEPS platform at the following addresses : <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

18. Combating corruption and malpractices

To report any act of corruption or malpractice, please call the National Anti-Corruption Commission (NACC) by dialing 1517, the Public Contracts Authority (MINMAP) (SMS or direct call) via the following numbers: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48.

Yaoundé, on

Copies:

- MINMAP;
- ARMP;
- President CIPM/CRCE;
- SIGAMP;
- DIAR/CRCE;
- SDBM/CRCE;
- Posting.

The President of the Centre Regional Council,

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CENTRE REGION

CENTRE REGIONAL COUNCIL

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°00272/ADC/CRCE/CIPM/2026 DU
06/08/2026 EN VUE DES TRAVAUX DE CURAGE (MFOUNDI & MEFOU) AUX
ABORDS DU LYCEE D'AHALA DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI**

Financement :

Budget CRCE, Ligne 61 410 (entretien des voiries, des infrastructures et ouvrages d'art), Exercice 2026.

PIECE N° 2 : REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION

SOMMAIRE

A. Le dossier de demande de cotation	15
Article 1. Contenu du Dossier de Demande de Cotation	15
B. Préparation des cotations	15
Article 2 : Langue de la cotation	15
Article 3 : Documents constitutifs de la cotation	15
Article 4 : Mention des prix	17
Article 5 : Monnaie de la cotation	17
Article 6 : Delai de validité des cotations	17
C. Dépôt des cotations	18
Article 7 : Mode de soumission	18
Article 8. Préparation et dépôt des cotations	18
Article 9 : Date et heure limite de dépôt des cotations	18
D. Ouverture des plis et évaluation des cotations	18
Article 10 : Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés	18
Article 11 : Evaluation et comparaison des cotations	19
Article 12 : Attribution de la Lettre Commande	21
Article 13 : Publication du résultat de la Demande de Cotation	21
Article 14 : Signature de la Lettre Commande	21
Article 15 : Principes éthiques	21

A. LE DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

Article 1 - Contenu du Dossier de Demande de Cotation

- 1.1 Le dossier de Demande de Cotation décrit les travaux à effectuer, fixe les procédures et stipule les conditions du marché. Il comprend les pièces ci-après :
- (a) Pièce n°1 L'avis de Demande de Cotation ;
 - (b) Pièce n°2 Le règlement de la Cotation (RDC) ;
 - (c) Pièce n°3 Les clauses techniques particulières ;
 - (d) Pièce n°4 Le Cadre du bordereau des prix unitaires ;
 - (e) Pièce n°5 Le Cadre du détail quantitatif et estimatif ;
 - (f) Pièce n° 6 Le Cadre du sous-détail des prix
 - (g) Pièce n°7 Le projet de lettre commande ;
 - (h) Pièce n°8 Le modèle de tableau de comparaison des cotations ;
 - (i) Pièce n°9 Les modèles ou formulaires types des pièces à utiliser par les soumissionnaires :
 - Le modèle de lettre de soumission ;
 - Le modèle de cautionnement de soumission, le cas échéant ;
 - Le modèle de cautionnement définitif ;
 - Le modèle de cautionnement de l'avance de démarrage ;
 - Le modèle de cautionnement de bonne exécution en remplacement de la retenue de garantie, le cas échéant ;
 - (j) Pièce n°10 La charte d'intégrité ;
 - (k) Pièce n°11 La déclaration engagement social et environnemental ;
 - (l) Pièce n°12 La liste des établissements bancaires et organismes financiers habilités à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics.
- 1.2 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et prescriptions techniques contenus dans le Dossier de Demande de Cotation.

B. PREPARATION DES COTATIONS

Article 2 - Langue de la cotation

La cotation y compris toute correspondance y afférente seront rédigés en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de la cotation

La Cotation présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis et regroupés en trois (03) volumes :

(a) Volume1: comprenant les Pièces Administratives suivantes :

- i) La lettre d'intention de soumissionner timbrée à 1500 FCFA et signée du représentant légal ou du mandataire dûment désigné ;
- ii) L'attestation de conformité fiscale en cours de validité ;
- iii) L'attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ;
- iv) L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire agréé par le Ministre en charge des Finances du Cameroun ;
- v) L'accord du groupement le cas échéant ;
- vi) Le pouvoir de signature notarié, le cas échéant ;
- vii) L'attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins d'un mois ;

- viii) L'attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ;
- ix) La caution de soumission d'une durée de validité de 90 jours et d'un montant de trois cent cinquante mille (350 000) francs CFA, délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances. Cette caution doit être timbrée, acquittée à la main, conforme au modèle indiqué dans la Demande de Cotation et accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDEC) ;
- x) La quittance d'achat de la Demande de Cotation d'une somme non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA payable à la Recette Régionale du Conseil Régional du Centre.

(b) Volume 2: comprenant les justificatifs techniques ci-après :

- i) Une lettre de soumission de la proposition technique
- ii) Le formulaire des références du soumissionnaire accompagné des justificatifs ;

La liste des marchés réalisés (Maître d'Ouvrage, Objet, Montant, Date de réception) par le soumissionnaire en tant qu'entrepreneur principal au cours des cinq (05) dernières années.

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :

- Copies des première, deuxième et dernière page du contrat ;
- PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin.

- iii) Le formulaire des personnels-clé accompagne des diplômes et CV ;

Le personnel technique compétent nécessaire pour les travaux est le **Chef Chantier**. Il doit être technicien supérieur de Génie Civil (Bac + 2 minimum). Il doit avoir au moins Trois (03) ans d'expérience générale en Bâtiment et Travaux Publics et ayant effectué au moins un (02) projets au poste de chef chantier dans le domaine du curage des ouvrages hydrauliques.

Pour le personnel proposé, joindre : copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois (03) mois ;

- curriculum vitae signé et daté de l'expert ;
- attestation de disponibilité signée et datée de l'expert ;
- une attestation ou contrat de travail, le cas échéant.

NB : Toutes les pièces citées ci-dessus devront être conformes, signées et datées de moins de trois mois

- iv) Le formulaire des matériels à mobiliser accompagné des justificatifs

NB : Joindre les copies certifiées des factures d'achat par une autorité compétente et ressortant le numéro de contribuable du vendeur.

- v) Méthodologie d'exécution

Le soumissionnaire produira une note méthodologique présentant de manière détaillée les éléments constitutifs de sa proposition technique, notamment le cas échéant :

- L'organisation ainsi que l'ordonnancement qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux ;
- le calendrier, le planning et le délai de livraison des travaux ;
- les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) ;
- les dispositions relatives au respect des mesures environnementales, le cas échéant ;
- les travaux que le soumissionnaire envisage de sous-traiter.

- vi) **La souscription aux formulaires :**

- la charte d'Intégrité ;

- La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales

vii) Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « lu et approuvé », des cahiers des clauses techniques Particulières.

NB : la non acceptation des clauses du marché entraînera l'élimination du soumissionnaire.

viii) La capacité financière

Les Soumissionnaires devront présenter l'attestation de capacité financière d'un montant de trente millions (30 000 000) francs CFA délivrée par une banque agréée de 1^{er} ordre.

ix) La déclaration sur l'honneur de n'avoir abandonné aucun chantier au cours des trois dernières années.

(c) Volume 3 ou Partie Comportant les justificatifs financiers ci-après :

- La lettre de soumission timbrée établie suivant le modèle, datée et signée
- Le Bordereau descriptif des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;
- Devis quantitatif et estimatif dûment rempli, daté et signé
- Le sous détail des prix Unitaires.

NB : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

Article 4 - Mention des prix

- Le soumissionnaire précisera dans la lettre de soumission le lieu d'exécution et la nature des prix :
 - hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA)

et

- toutes taxes comprises (TTC),
- vi) Le soumissionnaire complètera le cadre du bordereau descriptif et quantitatif fourni dans le dossier de Demande de Cotation indiquant, les prix unitaires, le prix total pour chaque tâche en exécution de la lettre- commande à élaborer à l'issue de la présente demande de cotation.

Article 5 - Monnaie de la cotation

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 6 - Délai de validité des cotations

Les cotations seront valables pour la période stipulée dans l'avis de Demande de Cotation.

La période de validité des offres est de quatre-vingt-dix jours (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.

C. DEPOT DES COTATIONS

Article 7 - MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est en ligne.

Article 8 - Préparation et dépôt des cotations

[Taille et format des fichiers :

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant la cotation du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 Mégas Octet pour la Cotation Administrative ;
- 15 Mégas Octet pour la Cotation Technique ;
- 5 Mégas Octet pour la Cotation Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

Pour la soumission par voie électronique, la cotation devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS. Une copie de sauvegarde de la cotation enregistrée sur clé USB doit être déposée dans les services du MO/MOD concerné sous pli scellé avec la mention claire et lisible « copie de sauvegarde » et les références de la demande de cotation dans les délais impartis.]

[pour la soumission en ligne, elles seront transmises par voie électronique via la plateforme COLEPS disponible à l'adresse <http://www.marchespublics.cm> ou <http://www.publiccontracts.cm>]

Article 9 - Date et heure limites de dépôt des cotations

Les cotations doivent être reçues à l'adresse, heure et à la date indiquées dans l'avis de Demande de Cotation.

- Date : _____ 2026
- Heure : _____ heures.
- et à l'adresse précisées dans l'avis de Demande de Cotation.

D. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES COTATIONS

Article 10 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le _____ à _____ heures par la Commission de Passation des Marchés Publics du Conseil Régional du Centre dans la salle de 020 sise à l'immeuble siège du Conseil Régional du Centre.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandaté même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement de la Demande de Cotation. Elles doivent être valides au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Demande de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question. Sont déclarés irrecevables et rejetés par la Commission de Passation des Marchés :

- Les dossiers parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les dossiers non-conformes au mode de soumission.

- Les dossiers sans indication de l'identité de la Demande de Cotation ;
- Le non-respect des formats et des tailles acceptées.

[L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires.

Article 11 - Evaluation et Comparaison des cotations

La Commission de Passation des Marchés procédera à l'évaluation des cotations sur la base de la grille d'évaluation suivante :

CRITERES D'EVALUATION	Oui	Non
CRITERES ELIMINATOIRES		
I. Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif		
1- Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;		
2- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre que la caution de soumission après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés ;		
II. Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique		
1- Absence d'exécution d'au moins un marché dans le domaine des travaux de curage des ouvrages hydrauliques d'un montant de vingt millions (20 000 000) francs CFA toutes taxes comprises.		
2- Absence de la déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établi par le MINMAP		
3- Absence d'un bilan financier du soumissionnaire sur les trois (03) dernières années (2022, 2023, 2024). Ces bilans financiers doivent justifier que le soumissionnaire a un chiffre d'affaires cumulé moyen sur les trois (03) dernières années (2022, 2023, 2024) d'au moins trente millions (30 000 000) de francs CFA.		
4- Absence d'une attestation de capacité financière ou de la mise à disposition du soumissionnaire d'une ligne de crédit délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des finances, pour préfinancer les travaux objet de l'Appel d'Offres de référence à hauteur d'au moins trente millions (30 000 000) de francs CFA		
5- Absence de la charte d'intégrité		
6- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales ;		
7- Moins de 11 "OUI" sur les 15 sous-critères essentiels		
III. Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :		
1- Absence de la lettre de soumission timbrée, datée et signée ;		
2- Absence du bordereau des prix unitaires (BPU) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible, paraphé à toutes les pages, signé et cacheté à la dernière page ;		
3- Absence d'un devis quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté ;		
4- Absence du sous détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages.		

5- Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;					
IV. Critères éliminatoires d'ordre général					
1- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou pièce non authentique ;					
2- Non-respect du mode de soumission ;					
3- Non-respect du format de fichier des offres					
CRITERES ESSENTIELS				Satisfactions	
I- <u>Le personnel d'encadrement</u>				Oui	Non
Un chef chantier					
1- Technicien supérieur de Génie Civil (Bac + 2 minimum)					
2- Au moins dix (10) années d'expérience générale					
3- Avoir effectué au moins deux (02) projets dans le domaine du curage des ouvrages hydrauliques.					
NB : L'expérience se justifiera sur présentation d'un CV daté et signé par l'expert					
II- <u>Moyens matériels à mobiliser pour les travaux</u>				Oui	Non
	N°	Type de matériels	Nombre		
	4-	Motopompe	01		
	5-	Pelle ronde	15		
	6-	Pelle bêche	10		
	7-	Pioches	05		
	8-	Brouettes de services	10		
III- <u>Organisation et méthodologie comprenant le planning d'exécution des travaux</u>					
9- l'organisation et l'ordonnancement des tâches ;					
10- la note méthodologie d'exécution des travaux ;					
11- le calendrier, le planning d'exécution des travaux et le délai de livraison ;					
12- les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) ;					
13- le rapport illustré de visite des lieux daté, cacheté et signé sur l'honneur par le soumissionnaire, attestant qu'il a pris connaissance du site ;					
14- La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP					
IV- <u>Les preuves d'acceptations des conditions du marché</u>					
15- Présence du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), paraphé à toutes les pages signé et cacheté à la dernière page.					
<i>L'offre technique sera jugée satisfaisante si le soumissionnaire obtient 11 "OUI" sur les 15 sous-critères.</i>					
EVALUATION DES OFFRES FINANCIERES					
1- Absence de la lettre de soumission timbrée, datée et signée ;					
2- Absence du bordereau des prix unitaires (BPU) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible, paraphé à toutes les pages, signé et cacheté à la dernière page ;					
3- Absence du devis quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté ;					
4- Absence du sous détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages ;					
5- Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière.					
L'analyse financière consistera aussi à :					

- La vérification de la conformité des montants en lettre avec les montants en chiffres ;
- La vérification que certains prix ne sont pas anormalement bas ou anormalement élevés ;
- La vérification des calculs
- Les prix aberrants ;
- La vérification de la conformité des prix du bordereau avec les prix du sous détail

S'il y a une différence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, c'est le montant en lettres qui fera foi. S'il y a une incohérence entre les prix unitaires et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi à moins qu'il soit estimé qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire corrigé.

Article 12 - Attribution de la lettre commande

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre commande au soumissionnaire, dont la cotation a été reconnue conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotation, et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter la lettre commande de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante après application des remises proposées le cas échéant.

Article 13 - Publication du résultat de la Demande de Cotation

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Demande de Cotation dans le Journal des Marchés édité par l'Organisme en charge de la Régulation, par voie de presse et/ou par voie d'affichage et/ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, en communiquant notamment :

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la Demande de Cotation ;
- c) Le montant de la lettre-commande ;
- d) Le délai d'exécution ou de livraison.

Article 14 - Signature de la lettre commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande préalablement souscrite par l'attributaire, sera signée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et lui sera notifiée en vue de l'enregistrement selon la procédure en vigueur.

Article 15 - Edition et diffusion de la présente Lettre Commande

Quinze (15) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage, signés par le cocontractant fournis au chef de service du marché.

Article 16 - Validité et entrée en vigueur

Le présent Lettre Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant par ce dernier.



CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°00272/DC/CRCE/CIPM/2026 DU
06/08/2026 EN VUE DES TRAVAUX DE CURAGE (MFOUNDI & MEFOU) AUX
ABORDS DU LYCEE D'AHALA DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI**

Financement :

Budget CRCE, Ligne 61 410 (entretien des voiries, des infrastructures et ouvrages d'art), Exercice 2026.

PIECE N° 5 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

1) LOT 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) définit les prescriptions techniques relatives aux travaux de curage des ouvrages d'assainissement et des cours d'eau situés aux abords du Lycée d'Ahala.

Les travaux ont pour objectif :

- d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales ;
- de limiter les risques d'inondation du Lycée d'Ahala et des quartiers environnants ;
- de restaurer la capacité hydraulique des ouvrages existants ;
- de prévenir l'érosion des berges ;
- d'améliorer les conditions sanitaires du site.

Les travaux seront réalisés suivant l'approche Haute Intensité de Main-d'Œuvre (HIMO) privilégiant l'emploi de la main-d'œuvre locale.

2) CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent notamment, sans que cette liste soit limitative :

- l'installation du chantier ;
- la reconnaissance des réseaux existants ;
- les travaux préparatoires ;
- les fouilles en terre pour ouvrages de drainage des eaux pluviales ;
- le curage manuel des caniveaux et ouvrages transversaux ;
- le curage du pont franchissant la rivière Mfoundi ;
- le curage des lits des rivières Mfoundi et Mefou au droit du Lycée d'Ahala ;
- le chargement manuel des produits de curage ;
- le transport des déblais vers une décharge autorisée ;
- le nettoyage général des emprises ;
- le repli du chantier.

3) MODE D'EXECUTION

Les travaux seront exécutés essentiellement à la main.

L'utilisation des engins sera limitée aux opérations nécessitant :

- l'évacuation des déblais ;
- le transport des matériaux ;
- les interventions ponctuelles rendues nécessaires par la sécurité.

Les outils utilisés comprendront notamment :

- Motompe ;
- pelles rondes;
- pelles beches;
- pioches ;
- houes ;
- brouettes de services;
- machettes ;
- râpeaux ;
- barres à mine ;
- cordes ;
- seaux.

4) INSTALLATION DE CHANTIER

L'entreprise devra :

- installer une base de chantier légère ;

- mettre en place la signalisation temporaire ;
- Sécuriser les zones de circulation ;
- afficher les panneaux réglementaires.

Les installations devront respecter les prescriptions environnementales.

5) FOUILLES EN TERRE POUR OUVRAGE DE DRAINAGE

Les fouilles seront exécutées conformément aux plans d'exécution.

Les terrassements comprendront :

- décapage de la terre végétale ;
- excavation manuelle ;
- mise en dépôt provisoire ;
- évacuation des matériaux excédentaires.
- Les fonds de fouilles devront être :
 - propres ;
 - réguliers ;
 - débarrassés des matériaux meubles.

Toute fouille inondée devra être asséchée avant la poursuite des travaux.

6) CURAGE DES OUVRAGES TRANSVERSAUX AUTOUR DU LYCÉE

Les ouvrages concernés comprennent notamment :

- buses ;
- dalots ;
- caniveaux ;
- fossés ;
- regards.

Le curage comprendra :

- enlèvement des boues ;
- extraction des sédiments ;
- enlèvement des déchets solides ;
- enlèvement des végétaux ;
- dégagement des entrées et sorties des ouvrages.

Les parois seront nettoyées jusqu'au support sain.

Aucune réduction de la section hydraulique ne devra subsister.

7) CURAGE DU PONT SUR LES RIVIÈRES MFOUNDI ET MEFOU

Les travaux comprennent :

- enlèvement des embâcles ;
- retrait des branchages ;
- enlèvement des dépôts sableux ;
- dégagement des culées ;
- dégagement des piles ;
- nettoyage du tablier inférieur si nécessaire.

Les travaux devront garantir la stabilité de l'ouvrage.

Le Cocontractant devra veiller à ne pas :

- de porter atteinte aux fondations ;
- de déchausser les culées ;
- d'endommager les protections existantes.

8) ÉVACUATION DES DÉBLAIS

Les matériaux provenant du curage seront :

- chargés manuellement ;
- transportés immédiatement ;
- déposés dans une décharge agréée.

Aucun dépôt sauvage ne sera toléré.

Les matériaux ne devront jamais être rejetés dans les cours d'eau.

9) PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'entreprise s'assurera de :

- éviter toute pollution des eaux ;
- préserver les arbres existants ;
- limiter les nuisances sonores ;
- nettoyer quotidiennement le chantier ;
- remettre les lieux en état après travaux.

10) HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

L'entreprise devra assurer :

- le balisage permanent ;
- les déviations éventuelles ;
- les équipements de protection individuelle (casques, bottes, gants, gilets réfléchissants) ;
- une trousse de premiers secours ;
- la sensibilisation quotidienne des ouvriers.

Le chantier devra rester accessible aux riverains et aux élèves dans des conditions de sécurité.

11) APPROCHE HIMO

Les travaux devront privilégier l'emploi de la main-d'œuvre locale.

L'entreprise devra :

- recruter prioritairement les populations riveraines ;
- favoriser l'emploi des jeunes et des femmes lorsque cela est compatible avec les tâches ;
- assurer une formation rapide sur les règles de sécurité ;

- tenir un registre quotidien des ouvriers.

Le recours aux engins mécaniques devra être limité au strict nécessaire.

12) CONTRÔLE DES TRAVAUX

L'Ingénieur du Marché procédera notamment au contrôle :

- des profondeurs de curage ;
- des largeurs de nettoyage ;
- de la qualité du nettoyage ;
- de la continuité hydraulique ;
- de l'évacuation des déblais ;
- du respect des mesures environnementales.

Tout travail non conforme sera repris aux frais de l'entreprise.

13) RÉCEPTION DES TRAVAUX

La réception provisoire ne pourra être prononcée qu'après :

- nettoyage complet des emprises ;
- évacuation totale des déblais ;
- rétablissement des écoulements ;
- levée des réserves éventuelles.

La réception définitive interviendra conformément aux dispositions du marché.

14) DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai global d'exécution est fixé à **trois (03) mois**, incluant :

- l'installation du chantier ;
- l'exécution des travaux ;
- le nettoyage final ;
- le repli du chantier.

15) GARANTIE DE BONNE EXÉCUTION

Pendant toute la durée du marché, l'entreprise demeure responsable :

- de la qualité des travaux exécutés ;
- de la sécurité du chantier ;
- de la protection des ouvrages existants ;
- des dommages causés aux tiers.

Toute dégradation constatée devra être réparée sans frais pour le Maître d'Ouvrage.



CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°00272/DC/CRCE/CIPM/2026 DU
06/08/2026 EN VUE DES TRAVAUX DE CURAGE (MFOUNDI & MEFOU) AUX
ABORDS DU LYCEE D'AHALA DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI**

Financement :

Budget CRCE, Ligne 61 410 (entretien des voiries, des infrastructures et ouvrages d'art), Exercice 2026.

PIECE N° 6 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

GENERALITES - DEFINITIONS - CONSISTANCE DES PRIX

CONTENU DES PRIX

Conformément aux articles du CCAP, les prix du bordereau comprennent toutes les dépenses du Cocontractant sans exception, en vue de réaliser la totalité des travaux prévus au présent marché, en particulier les dépenses de mise à dispositions de matériel, de fourniture de matériaux à l'exception de celle mentionnées explicitement dans les définitions des prix, les dépenses de main d'œuvre, de transport, de frais généraux, et d'une façon générale, toutes dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe des travaux.

Les prix comprennent tous les ouvrages prévus au projet, les frais d'essais et d'étude préliminaire indiqués au CCTP. Les coûts de transport sont compris dans les prix des travaux quels que soient les mouvements des terres réalisés, les terrassements généraux et la mise en dépôt ou en décharge publique étant effectués dans les limites du territoire de la Région du Centre.

QUANTITE MISE EN ŒUVRE NE DONNANT PAS LIEU AU PAIEMENT

Les travaux devant être exécutés conformément aux prescriptions du dossier technique, pièces et plans approuvés « Bon pour exécution », les quantités à prendre en compte seront effectivement calculées sur la base des côtes et dimensions fixées à ces plans ou modifiées par ordre de service.

S'il s'avère que par négligence, ou pour les commodités d'exécution, le Cocontractant met en œuvre des quantités supérieures à celle prévues aux plans approuvés seules seront prises en compte pour règlement les quantités résultant des plans approuvés « Bon pour exécution ».

LES PRIX UNITAIRES SERONT DONNES HORS TAXES

Objectifs

Les objectifs du Bordereau des prix sont :

- De permettre une bonne comparaison des prix offerts à évaluer sur la base d'une nomenclature définissant ces prix en fonction des tâches élémentaires constituant un poste de prix ;
- De permettre, une fois le marché conclu, l'évaluation et le paiement des travaux exécutés. Pour atteindre ces objectifs, le Bordereau des prix doit répertorier les travaux de façon suffisamment détaillée pour distinguer entre différentes natures de travaux, ou entre travaux de même nature exécutés dans des endroits différents, ou entre toutes autres conditions susceptibles de donner lieu à des variations de coûts.

Sans oublier que les prix comprennent également toutes suggestions découlant de l'application des dispositions administratives et techniques prévues dans les pièces écrites.

Séries de prix

Dans un bordereau des prix, les prix sont groupés en rubriques de façon à distinguer entre les parties des travaux qui par nature, accès, calendrier ou toute autre caractéristique peuvent donner lieu à des variations sur les méthodes de construction, ou séquence des travaux, ou considération de coût. Ces rubriques constituent des séries de prix.

Unités de mesure

Le système métrique sera utilisé, et les abréviations suivantes sont recommandées :

mètre	m	centimètre	cm	millimètre	mm
hectare	ha	mètre carré	m²	millimètre carré	mm²
litre	l	mètre cube	m³	unité	u
kilogramme	kg	Tonne	t	forfait	ff
seconde	s	heure	h		

PRESENTATION DU BORDEREAU DES PRIX

Le bordereau des prix unitaires doit être présenté sous la forme d'un tableau de trois colonnes. Les codes de la série et du prix figurent à la première colonne ; la définition des prestations composant le prix, l'unité de mesure et le montant en lettres constituent la deuxième colonne ; la troisième colonne est réservée au montant du prix en chiffres. Cette dernière colonne est susceptible d'être éclatée en autant de colonnes qu'il y a d'unités monétaires de paiement.

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES				
N°	Désignations	unités	Prix unitaire H.T	Prix unitaire en lettre
Lot 100	Excavation et Mise en Place des Systèmes de Drainage des Eaux Pluviales			
101	Entrée du Lycée : réalisation des fouilles en terre pour l'installation d'ouvrages de drainage des eaux de pluie.	m ³		
Lot 200	Curage et Entretien des Drains Existants autour des Bâtiments Scolaires			
201	Curage des ouvrages existants, drains devant et derrière les bâtiments des salles de classes, 6ème, 4ème, 3ème, 2nde, 1ère et terminale du lycée	m ³		
Lot 300	Curage des Ouvrages Hydrauliques Transversaux autour du Lycée			
301	Curage des ouvrages hydrauliques transversaux jusqu'aux ponts sur la rivière Mfoundi, derrière le Lycée.	m ³		
Lot 400	Curage du Pont sur la Rivière Mfoundi – Autoroute Yaoundé-Nsimalen			
401	Curage du pont sur la rivière Mfoundi, adjacent à l'autoroute Yaoundé-Nsimalen.	m ³		
Lot 500	Curage des Ponceaux sur la rivière Mfoundi – Autoroute Yaoundé-Nsimalen			
501	Curage des ponceaux sur la rivière Mfoundi derrière le lycée, le long de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen.	m ³		



CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°00272/DC/CRCE/CIPM/2026 DU
06/08/2026 EN VUE DES TRAVAUX DE CURAGE (MFOUNDI & MEFOU) AUX
ABORDS DU LYCEE D'AHALA DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI**

Financement :

Budget CRCE, Ligne 61 410 (entretien des voiries, des infrastructures et ouvrages d'art), Exercice 2026.

PIECE N° 7 : CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX					
N°	Désignations	unités	Quantité	Prix unitaire H.T	Prix total HT
Lot 100	Excavation et Mise en Place des Systèmes de Drainage des Eaux Pluviales				
101	Entrée du Lycée : réalisation des fouilles en terre pour l'installation d'ouvrages de drainage des eaux de pluie.	m³	75		
Lot 200	Curage et Entretien des Drains Existants autour des Bâtiments Scolaires				
201	Curage des ouvrages existants, drains devant et derrière les bâtiments des salles de classes, 6ème, 4ème, 3ème, 2nde, 1ère et terminale du lycée	m³	1054,4		
Lot 300	Curage des Ouvrages Hydrauliques Transversaux autour du Lycée				
301	Curage des ouvrages hydrauliques transversaux jusqu'aux ponts sur la rivière Mfoundi, derrière le Lycée.	m³	1267,8		
Lot 400	Curage des Ponts sur les Rivières Mfoundi et Mefou – Autoroute Yaoundé-Nsimalen				
401	Curage du pont sur la rivière Mfoundi, adjacent à l'autoroute Yaoundé-Nsimalen.	m³	683,92		
Lot 500	Curage des Ponceaux sur les rivières Mfoundi – Autoroute Yaoundé-Nsimalen				
501	Curage des ponceaux sur la rivière Mfoundi derrière le lycée, le long de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen.	m³	781,52		
TOTAL TRAVAUX HORS TAXE					
TVA (19,25%)					
MONTANT TOTAL TTC TRAVAUX					
AIR (2,2% ou 5,5%)					
NET A PERCEVOIR					



CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°00272/ADC/CRCE/CIPM/2026 DU
06/08/2026 EN VUE DES TRAVAUX DE CURAGE (MFOUNDI & MEFOU) AUX
ABORDS DU LYCEE D'AHALA DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI**

Financement :

Budget CRCE, Ligne 61 410 (entretien des voiries, des infrastructures et ouvrages d'art), Exercice 2026.

PIECE N° 8 : CADRE DES SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

Les cadres de décomposition donnés ci-dessous le sont à titre indicatif. Il est donc permis au soumissionnaire de joindre à son offre les décompositions que ses outils d'étude de prix lui permettent d'obtenir.

L'attention du soumissionnaire est néanmoins attirée sur le fait que les tableaux qu'il présentera doivent comporter au moins tous les renseignements demandés et qu'ils doivent être présentés de manière au moins aussi lisible. Dans le cas contraire, il sera tenu de compléter les tableaux dont les modèles sont joints.

Le soumissionnaire devra présenter son sous détail comportant les éléments suivants :

- a. Détail du coefficient de vente suivant le modèle présenté après la présente note
- b. Coût de la main d'œuvre locale ;
- c. Coût en prix secs des matériaux nécessaires au chantier ;
- d. Coût en prix secs des consommables prévus pour le chantier ;
- e. Pour chaque prix du bordereau, une fiche issue des points 1, 2, 3 et 4 susvisés, indiquant les rendements conduisant aux prix unitaires ;
- f. Le sous-détail précis des prix d'installation de chantier, d'amenée et de retour du matériel, du laboratoire et ses équipements, d'aménagement d'une carrière (le cas échéant), de béton, de coffrage, des armatures, etc. ;
- g. Le sous-détail précis des forfaits d'aménagement, d'entretien des locaux et de fourniture des moyens mis à la disposition du Maître d'Ouvrage ou du maître d'œuvre ;
- h. Le sous-détail des impôts et taxes.

Tous les prix indiqués s'entendent hors TV A.

A. CADRE DE PRESENTATION DU COEFFICIENT DE VENTE, ENCORE APPELE COEFFICIENTS DE FRAIS GENERAUX.

1. Frais généraux de chantier

- Etudes	
- Personnels d'encadrement	
- ...	
	C1

2. Frais généraux de siège

- Frais de siège	
- Frais financiers	
- ...	
- Aléas et bénéfice	

Total	C2
-------	----

Coefficient de vente $k = 100/(100-C)$
avec $C=C1+C2$

DESIGNATION					
N° prix	Rendement journalier	Quantité totale		Unité	Durée activité
A - Main d'œuvre	CATEGORIE	Nbre	Salaire journalier	Jours facturés	Montant
		SOUS TOTAL A			
B - Matériel	TYPE	Nbre	Taux journalier	Jours facturés	Montant
		SOUS TOTAL B			
C -Divers Matériaux	TYPE	U	Prix unitaire	Consommation	Montant
		SOUS TOTAL C			
D	TOTAL COUTS DIRECTS			A+B+C	
E	Frais généraux de chantier		%	D x %	
F	Frais généraux de siège		%	D x %	
G	COUT DE REVIENT			D+E+F	
H	Risques + Bénéfices		%	G x %	
P	PRIX DE REVIENT TOTAL HORS TAXE			G + H	
V	PRIX DE VENTE UNITAIRE HORS TAXE			P/Qté	
PRIX DE VENTE HORS TAXES ARRETE					



CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°00272/ADC/CRCE/CIPM/2026 DU
06/08/2026 EN VUE DES TRAVAUX DE CURAGE (MFOUNDI & MEFOU) AUX
ABORDS DU LYCEE D'AHALA DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI**

Financement :

Budget CRCE, Ligne 61 410 (entretien des voiries, des infrastructures et ouvrages d'art), Exercice 2026.

PIECE N° 9 : MODELE DE LETTRE COMMANDE



CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

LETTRE COMMANDE N° _____/LC/ADC/CRCE/CIPM/2026 DU _____ PASSEE APRES DEMANDE DE
COTATION N° _____/ADC/CRCE/CIPM/2026 DU _____ EN VUE DES TRAVAUX DE CURAGE (MFOUNDI
& MEFOU) AUX ABORDS DU LYCEE D'AHALA DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI

TITULAIRE DU MARCHÉ

Tél : _____ Fax : _____
N° Contribuable : _____
Compte bancaire : _____

OBJET DU MARCHÉ

.....

MONTANT	MONTANT EN CHIFFRES	MONTANT EN LETTRES
TOTAL TTC		
TVA (19.25%)		
TOTAL HT		
AIR (5.5% ou 2.2%)		
NET A PAYER		

LIEU D'EXECUTION

DELAI D'EXECUTION

_____ MOIS

FINANCEMENT : Budget CRCE, Ligne 61 410 (entretien des voiries, des infrastructures et
ouvrages d'art), Exercice 2026

SOUSCRITE, LE

SIGNEE, LE

NOTIFIEE, LE

ENREGISTREE, LE

Entre :

Le Conseil Régional du Centre, représenté par Monsieur le Président du Conseil Régional, ci-après dénommé « Le Maître d'Ouvrage »

d'une part,

et

L'Entreprise_____

B.P:_____Tel_____Fax :_____

N° R.C :_____

N° Contribuable :_____

Représentée par M. _____, son Directeur Général,
ci-après dénommée «le Cocontractant »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

SOMMAIRE

Titre I : Règlement de la cotation

Titre II : Cahier des Clauses

Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Titre IV : Détail ou Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)

Titre V : Sous-Détail des Prix Unitaires (SDPU)

PAGE_____ ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE N°_____/LC/ADC/CRCE/CIPM/2026
DU_____ PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°_____/ADC/CRCE/CIPM/2026 DU _____
EN VUE DES TRAVAUX DE CURAGE (MFOUNDI & MEFOU) AUX ABORDS DU LYCEE D’AHALA DANS LE
DEPARTEMENT DU MFOUNDI

Arrêté le présent marché à la somme de :

MONTANT	MONTANT EN CHIFFRES	MONTANT EN LETTRES
TOTAL TTC		
TVA (19.25%)		
TOTAL HT		
AIR (5.5% ou 2,2%)		
NET A PAYER		

Lue et acceptée par le Cocontractant

Yaoundé, le

Signé par le Maître d’Ouvrage,

Yaoundé, le

Enregistrement

Enregistré le :



CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°00272/DC/CRCE/CIPM/2026 DU
06/08/2026 EN VUE DES TRAVAUX DE CURAGE (MFOUNDI & MEFOU) AUX
ABORDS DU LYCEE D'AHALA DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI**

Financement :

Budget CRCE, Ligne 61 410 (entretien des voiries, des infrastructures et ouvrages d'art), Exercice 2026.

PIECE N° 10 : FORMULAIRES ET MODELES A UTILISER

Sommaire

Annexe n° 1: Modèle Déclaration d'intention de soumissionner

Annexe n° 2: Modèle de soumission

Annexe n° 3: Modèle de caution de soumission

Annexe n° 4: Modèle de cautionnement définitif

Annexe n° 5: Modèle de caution d'avance de démarrage

Annexe n°6 : Modèle de caution de bonne exécution (retenue de garantie)

Annexe n°7 : Modèle *de* Lettre de soumission de la proposition technique

Annexe n° 8: Modèle de Cadre du planning

Annexe n° 9: Modèle de liste de personnels à mobiliser

Annexe n° 10: Modèle de fiches de prestations susceptibles d'être sous traitées

Annexe n° 11: Modèle de CV de personnels à mobiliser

Annexe n° 12: Modèle de tableaux de référence du candidat

Annexe n° 13: Modèle de descriptif de la méthodologie et du plan de travail

Annexe n° 14: Modèle de fiche d'information relative au matériel essentiel

Annexe n° 15: Modèle de déclaration sur l'honneur de visite du site

ANNEXE N° 1: MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres n°...../DC/CRCE/2026 du en vue des travaux de curage (MFOUNDI & MEFOU) aux abords du lycée d'Ahala dans le département du MFOUNDI.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour ce Dossier d'Appel d'Offres.

Fait à _____ le _____

Signature, nom et cachet du soumissionnaire

ANNEXE N° 2 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné[Indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement (8)..... Dont le siège social est à Inscrite au registre du commerce de Sous le n°

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'appel d'offres y

Compris les additifs, n°/DC/CRCE/2026 du En vue des travaux de curage (MFOUNDI & MEFOU) aux abords du lycée d'Ahala dans le département du MFOUNDI

Me soumetts et m'engage à exécuter les prestations conformément au Dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° À

-[En chiffres et en lettres] francs CFA Hors TVA, et à

..... Francs CFA Toutes Taxes Comprises.

[En chiffres et en lettres]

- M'engage à exécuter les prestations dans un délai de Mois
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai Jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres.
- Adhère entièrement à la charte d'intégrité et à la déclaration d'engagement environnemental et social jointes aux présents DAO.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....
.....
.....
..... Le Maître d'Ouvrage

Se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n°

..... Ouvert au nom de..... Auprès de la banque

..... Agence de

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à Le

Signature de

En qualité de Dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de

(9)

(8) Supprimer la mention inutile

(9) Annexer la lettre de pouvoir

ANNEXE N° 3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Organisme financier :

Référence de la Caution : N°

Adressée à *[indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et son adresse]* Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le Prestataire..... ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en

date du..... Pour *[rappeler l'objet de l'appel d'offres]*, ci-dessous désignée

« L'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à *[indiquer le montant]*

Francs CFA,

Nous *[Nom et adresse de l'organisme financier]*, représentée par

..... *[Noms des signataires]*, ci-dessous désignée « l'organisme financier », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué de la somme maximale de *[indiquer le montant]* Francs CFA, que l'organisme financier s'engage à régler intégralement à au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le dossier d'appel d'offres ; Ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pendant la période de validité :

- omet de signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci. Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué d' un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

Le présent cautionnement est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par

l'organisme financier

À, le

[Signature de l'organisme financier]

ANNEXE N° 4 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

] Organisme financier :

Référence de la Caution : N°

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que [Nom et adresse du fournisseur ou du prestataire], ci-dessous désigné « le Fournisseur ou du prestataire », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser [indiquer la nature des fournitures et services connexes]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondant, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous,

.....
[nom et adresse de banque], représentée par

... [noms des
signataires],

ci-dessous désignée « l'organisme financier », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur ou le prestataire n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché. La caution sera libérée dans un délai (indiquer le délai) à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué au titre de la présente garantie doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l'Organisme financier

... , le
[signature de la banque]

ANNEXE N° 5 : MODELE DE CAUTIONNEMENT D'AVANCE DE DEMARRAGE

Organisme financier :

Référence du Cautionnement : N° Adressée [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué] [Adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué] ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué »

Nous soussignés (organisme financier, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de :
... [le titulaire], au profit de

Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué [Adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué] (« le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché du ... relatif aux fournitures et services connexes [indiquer l'objet et les références de l'appel d'offres et le lot, éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance [quarante 40% et trente 30% (respectivement pour les marchés de fournitures et de services connexes)] du montant Toutes Taxes Comprises du marché n°, payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de[le titulaire] ouverts auprès de la banque sous le n°

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant du cautionnement sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par l'organisme financier

à, le

[signature de l'organisme financier]

ANNEXE N° 6 : MODÈLE DE CAUTIONNEMENT DE BONNE EXÉCUTION

Organisme financier :

Référence du Cautionnement : N° Adressée [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué] [Adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué] ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué »

Attendu que nom et adresse du fournisseur ou du prestataire], ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché, livrer les fournitures de [indiquer l'objet des prestations]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant TTC du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement, Nous, adresse organisme financier], représentée par noms des signataires], et ci-dessous désignée « organisme financier »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué, au nom du Fournisseur ou du prestataire, pour un montant maximum de ... [en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché(10)

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l'organisme financier à....., le

[signature de l'Organisme financier]

(10) Cas où la caution est établie une fois au démarrage des travaux et couvre la totalité de la garantie, soit 10 du marché.

ANNEXE N° 7 : LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du maître d'ouvrage]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, [titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre DAO N°du.....relatif à , de vous soumettre ci-joint, notre proposition technique pour la fourniture objet dudit DAO.

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur... , l'expression de notre parfaite considération. /-

Nom du Candidat : Adresse

ANNEXE N° 8 : FICHE DE PLANNING ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX

Planning des travaux

LE COCONTRACTANT

Date de démarrage des travaux

MARCHE N°				LOT N°		MOIS	
				Rendem.		J/sem.	
Poste	Nature des travaux(exécution)	unité	QTE	J/sem.	Délai J/sem.		

[illegible][illegible][illegible][illegible]

ANNEXE N° 9 : MODELE DE LISTE DU PERSONNEL A MOBILISER

e1. Personnel technique clé /de gestion

Nom	Fonction proposée	Qualification minimale	Années D'expérience Générale	Années d'Expérience Spécifique En Terme de projets similaires réalisés	Poste ou fonction Occupé (e) pour Chaque projet

1. Personnel d'appui (siège et local)

Nom	Spécialisation	Poste	Année d'Expérience	Attributions

ANNEXEN°10:MODELE FICHE DE PRESTATIONS SUSCEPTIBLES
D'ETRE SOUS-TRAITEES COMMANDEES

N°	Désignation des Fournitures	Quantité (Nombre d'unités)
	<i>[Insérer la désignation des Fournitures]</i>	<i>[insérer la quantité des articles à fournir]</i>

N° Service	Désignation du Service	Unité de mesure
<i>[insérer le numéro du Service]</i>	<i>[insérer la désignation du service]</i>	<i>[unité de mesure]</i>

ANNEXEN°11:MODELE DE CURRICULUM VITAE(CV) DU PERSONNEL SPECIALISE PROPOSE

Poste :
Nom du Candidat :
Nom de l'employé :
Profession :
Diplômes :
Date de naissance :
Nombre d'années d'emploi par le Candidat:
Nationalité :
Affiliation à des associations/groupements professionnels :

Attributions spécifiques :
.....
.....

Principales qualifications :

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en en précisant la date et le lieu.]
.....
.....

Formation :

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Pièces Annexes :

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier
 - Attestation de disponibilité
-
.....

Expérience professionnelle :

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]
.....
.....

.....

Connaissances informatiques :

[Indiquer, le niveau de connaissance]

.....

.....

Langues :

[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/ parlée.]

.....

.....

Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

.....

..... Date :

[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]

Jour/mois/année

Nom de l'employé :

.....

Nom du représentant habilité :

ANNEXE N° 12 : . REFERENCES DU CANDIDAT

Services rendus pendant les quatre (04) dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission :

Pays :

Lieu : Personnel spécialisé fourni par votre
Société/organisme (profils) :

Nom du Client :

Nombre d'employés ayant participé à la Mission :

Adresse :

Nombre de mois de travail ; durée de la Mission :

Date de démarrage : Date d'achèvement :

Valeur approximative des services

Nom des prestataires associés/partenaires éventuels :

Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés :

Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :

Descriptif du projet :

Description des services effectivement rendus par votre personnel :

Nom du candidat :

ANNEXEN°13.DEScriptif de la Methodologie et du Plan de Travail Proposes pour Accomplir la Mission

La conception technique, la méthodologie et le plan de travail sont les éléments essentiels de la proposition technique. Il est suggéré de présenter la proposition technique (10 pages maximum, y compris les tableaux et graphiques) divisée en trois chapitres :

- a) Conception technique et méthodologie,
- b) Plan de travail, et
- c) Organisation et personnel

a) Conception technique et méthodologie. Dans ce chapitre, il vous est suggéré d'expliquer la manière dont vous envisagez les objectifs de la mission, la conception des prestations, la méthodologie pour exécuter les activités et obtenir les résultats attendus et le détail de ceux-ci. Vous devrez mettre en relief les problèmes à résoudre et leur importance et expliquer la conception technique que vous adopterez pour ce faire. Vous devrez en outre expliquer la méthodologie que vous avez l'intention d'adopter et sa compatibilité avec la conception proposée.

b) Plan de travail. Dans ce chapitre, vous proposerez les principales activités que comprend la mission, leur nature et durée, échelonnement et interrelations, les jalons (y compris les approbations intermédiaires de l'autorité contractante) et les dates de présentation des rapports. Le plan de travail proposé doit être compatible avec la conception technique et la méthodologie, montrer que les termes de référence ont été compris et peuvent être traduits en un plan de travail pratique. Une liste des documents finaux, y compris les rapports, croquis et tableaux qui constituent le produit final doivent être inclus dans ce chapitre. Le calendrier du personnel (4G) doit être compatible avec le programme de Travail (4H)

c) Organisation et personnel, Dans ce chapitre, vous proposerez la structure et la composition de votre équipe. Vous donnerez la liste des principales disciplines représentées, le nom de l'expert responsable et une liste du personnel clé et d'appui proposé.

**ANNEXE N°14 MODELE DE FICHE D'INFORMATION RELATIVE
AU MATERIEL ESSENTIEL, LE CAS ECHEANT**

N°	Désignation et caractéristiques du matériel	Age / Etat	Nombre minimal Requis <i>(colonne à remplir par le MO/MOD)</i>	Nombre disponible	Propriétaire/ location	Année d'obtention	Justificatif
1							
2							
...							
N							

[Insérer dans le tableau ci-dessus : (i) la liste des matériels et outils requis pour la réalisation des prestations (ii) le nombre minimal requis de chaque type de matériel (iii) il peut être envisagé, la mise à disposition de ces matériels par la location, auquel cas il faudrait présenter un engagement de location de matériel signé et légalisé auprès des administrations compétentes.]

Note : Pour chaque matériel, joindre la copie certifiée de la facture ou de la carte grise, le cas échéant

ANNEXEN°15MODELEDECLARATIONURL'HONNEURDEVISITEDUSITE

Je soussigné M. _____

Représentant l'Entreprise _____

Reconnais avoir visité ce jour le _____ du mois de _____ de l'année _____

En compagnie de M. _____

Agissant en lieu et place de l'utilisateur, le site du Projet de

Pour lequel mon entreprise veut soumissionner.

M'étant rendu sur les lieux, les observations suivantes ont été relevées :

.....
.....
.....
.....
.....

N.B : le prestataire doit soumettre pour chaque site de projet une déclaration de visite de site.

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, prénom, signature et cachet)



CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°00272/ADC/CRCE/CIPM/2026 DU
06/08/2026 EN VUE DES TRAVAUX DE CURAGE (MFOUNDI & MEFOU) AUX
ABORDS DU LYCEE D'AHALA DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI**

Financement :

Budget CRCE, Ligne 61 410 (entretien des voiries, des infrastructures et ouvrages d'art), Exercice 2026.

PIECE N° 11 : CHARTE D'INTEGRITE

CHARTRE D'INTEGRITE

**INTITULE DU DOSSIER DE CONSULTATION : DOSSIER DE CONSULTATION N° _____/AONO/CRCE/CIPM/2026 DU
..... EN VUE DES TRAVAUX DE CURAGE TRIENNAL DES DRAINS ET D'ENLEVEMENT DES DEPOTS POUR PALIER AUX
INONDATIONS OBSERVEES AU LYCEE D'AHALA DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI**

, LOT ...

LE «SOUMISSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente charte d'intégrité

A MONSIEUR LE « MAITRE D'OUVRAGE »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 1.1) Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 1.5) Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier, le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 1.6) Avoir produit de fausses informations ou fourni de faux documents exigés dans le cadre de la présente consultation.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants ne sont, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 2.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
 - 2.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation ou de contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
 - 2.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.4) Être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos

obligations vis à vis du Maître d'Ouvrage ;

2.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

- i) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;
- ii) Être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles de la comptabilité privée, que nous ne sommes pas sous la tutelle du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué concerné, sauf autorisation expresse de l'Autorité chargée des Marchés Publics.

4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'Autorité chargée des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.

5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinées à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou

entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.

- 5.5) Nous n'avons pas promis offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'Ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents aux Acteurs en charge du contrôle de l'exécution du marché qui résulterait de la consultation, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer leur objectivité.
 - 5.6) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents et membres de Commissions des marchés et de sous- commission d'analyse, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer le processus de passation du Marché.
 - 5.7) Nous nous abstenons et nous promettons de s'abstenir de toute action ou pratique collusoire et anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ou à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage et les Commissions des Marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.
 - 7. Faute pour Nous, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Nom _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de : _____

En date du _____



CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°00272/ADC/CRCE/CIPM/2026 DU
06/08/2026 EN VUE DES TRAVAUX DE CURAGE (MFOUNDI & MEFOU) AUX
ABORDS DU LYCEE D'AHALA DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI**

Financement :

Budget CRCE, Ligne 61 410 (entretien des voiries, des infrastructures et ouvrages d'art), Exercice 2026.

PIECE N° 12 : DECLARATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT DES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

DECLARATION D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

INTITULE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES : DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° _____/AONO/CRCE/CIPM/2026 DU EN VUE DES TRAVAUX DE CURAGE TRIENNAL DES DRAINS ET D'ENLEVEMENT DES DEPOTS POUR PALIER AUX INONDATIONS OBSERVEES AU LYCEE D'AHALA DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI

LE « ...SOUSSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente Déclaration d'engagement environnemental et social

A

MONSIEUR LE « Maître d'Ouvrage »

Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment(i)le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives(ii)l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans(iii)du respect de la nature des travaux respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes(iv) le repos hebdomadaire obligatoire(v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit(vii)les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail(viii)le port obligatoire des équipements de protections individuelles.

2) En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental fournie le cas échéant par le Maître d'Ouvrage. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.

3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage, les Commissions des marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.

4) Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Nom :

Signature :

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de :

En date du



CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°00272/ DC/CRCE/CIPM/2026 DU
06/08/2026 EN VUE DES TRAVAUX DE CURAGE (MFOUNDI & MEFOU) AUX
ABORDS DU LYCEE D'AHALA DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI**

Financement :

Budget CRCE, Ligne 61 410 (entretien des voiries, des infrastructures et ouvrages d'art), Exercice 2026.

**PIECE N° 13 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET COMPAGNIES
D'ASSURANCE HABILITEES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES
MARCHES PUBLICS**

I- BANQUES

1. Société Générale Cameroun (SGC), B.P. 4 042 Douala ;
2. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), B.P. 1 784 Douala;
3. Afriland First Bank (FIRST BANK), B.P. 11 834 Yaoundé;
4. Banque Atlantique Cameroun (BACM), B.P. 2 933 Douala ;
5. Ecobank Cameroun (ECOBANK) ;
6. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), B.P. 1 925 Douala ;
7. BANGE Bank Cameroun ;
8. Union Bank of Cameroon PLC (UBC), B.P. 15 569 Douala;
9. Citibank Cameroun (CITIGROUP), B.P. 4 571 Douala;
10. Commercial Bank-Cameroon (CBC), B.P. 4 004 Douala;
11. National Financial Credit-Bank, (NFC-Bank), B.P. 6 578 Yaoundé;
12. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), B.P. 300 Douala ;
13. United Bank for Africa (UBA), B.P. 2 088 Douala;
14. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), B.P. 600 Douala ;
15. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12 962 Yaoundé,
16. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA-Bank)
17. Access Bank Cameroon, B.P.6000, Yaoundé
18. La Régionale Bank, B.P.30 145, Yaoundé

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

1. Chanas Assurances S.A, B.P. 109 Douala ;
2. Activa Assurances, B.P. 12 970 Douala ;
3. Nsia Assurances S.A., B.P. 2 759 Douala ;
4. Zénithe Insurance S.A., B.P. 1 540 Douala ;
5. SAAR S.A, B.P. 1 011 Douala ;
6. SANLAM Assurances S.A, B.P. 11 315 Douala ;
7. Pro Assur S.A., B.P. 5 963 Douala;
8. Aréa Assurances S.A, B.P. 1 531 Douala. ;
9. Atlantique Assurances S.A, B.P. 2 933 Douala
10. Prudential Bénéficial General Insurance S.A, B.P. 2 328 Douala
11. CPA S.A., B.P. 54 Douala
12. Royal ONYX Assurance



CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°00272/ DC/CRCE/CIPM/2026 DU
06/08/2026 EN VUE DES TRAVAUX DE CURAGE (MFOUNDI & MEFOU) AUX
ABORDS DU LYCEE D'AHALA DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI**

Financement :

Budget CRCE, Ligne 61 410 (entretien des voiries, des infrastructures et ouvrages d'art), Exercice 2026.

PIECE N° 12 : PROCEDURE DE SOUMISSION EN LIGNE



LA PROCEDURE DE SOUMISSION EN LIGNE

Pour soumissionner en ligne, le prestataire doit suivre les quatre étapes ci-après :

Étape 1 : Enregistrement de l'Entreprise dans la plateforme COLEPS

- Se connecter à COLEPS à partir de l'adresse <https://www.marchespublics.cm> ou <https://www.publicscontrates.cm> ;
- Aller dans l'onglet « *Enregistrement des soumissionnaires* » et renseigner minutieusement le formulaire de demande ;
- Imprimer le formulaire de demande renseigné et généré par le système ;
- Faire signer le formulaire de demande par le Chef de Structure et y apposer le cachet de l'entreprise ;
- Déposer le formulaire dûment renseigné et formalisé au MINMAP accompagné des pièces suivantes :
 - i) Photocopie d'une Attestation de Non Faillite (datant de moins de 3 mois) ;
 - ii) Photocopie du Registre de Commerce ;
 - iii) Photocopie de la Domiciliation Bancaire ;
 - iv) Photocopie de l'Attestation de Conformité Fiscale (datant de moins de 3 mois). Étape 2

: Acquisition du Certificat Électronique

- Retirer le formulaire de Demande de Certificat disponible au MINMAP ou le télécharger sur le site de l'ANTIC à l'adresse <http://www.camgovca.cm> dans la rubrique « *Demande de Certificats (Entreprise)* » ;
- Remplir le formulaire et le déposer au MINMAP accompagné des pièces suivantes :
 - i) Reçu de paiement des frais d'acquisition de Certificat Électronique d'un montant de 50.000 FCFA à verser dans le compte de l'ANTIC auprès de SCB Cameroun sous le numéro 10002 00031 12493593150 94;
 - ii) Une Photocopie de la CNI du demandeur du certificat.
- S'enrôler auprès de l'opérateur MINMAP et récupérer le récépissé de demande de Certificat ;
- Se connecter à l'adresse <http://www.camgovca.cm/fr/operations-certificats.html> et télécharger dans un support amovible (vierge) le Certificat Électronique à partir des informations (Numéro de référence et Code d'autorisation) contenues dans le récépissé

(Bien conserver le mot de passe pour les connexions à COLEPS).

Étape 3 : Enregistrement du Certificat Électronique dans COLEPS

- Se connecter à COLEPS à partir de l'adresse <https://www.marchespublics.cm> ou <https://www.publicscontratcs.cm> ;
- Aller dans l'onglet « *Enregistrement des soumissionnaires* », puis la rubrique « *Enregistrement nouveau / Certificat supplémentaire* » ; identifier l'entreprise à partir du

numéro de Registre de Commerce, puis ajouter le Certificat après avoir minutieusement renseigné le formulaire.

Assistance technique

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 237 084/677 006 110 ou écrire à l'adresse email dsi@minmap.cm.